



Tirage au sort du sondage sur la réparation New Holland 2024 **Règlement officiel**

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR S'INSCRIRE OU GAGNER AU TIRAGE AU SORT. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

PÉRIODE DU TIRAGE AU SORT : La période du tirage au sort commence le 15 mars 2024 à 8 h CST et se termine le 30 juin 2024 à 23 h 59 CST.

COMMANDITAIRE : CNH Industrial America LLC, New Holland Agriculture, 500 Diller Avenue, New Holland, Pennsylvanie 17557; CNH Industrial Canada, Ltd., 1000 71st Street East, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3S5.

GRAND PRIX :

Une (1) carte-cadeau pour des pièces détachées d'une valeur de 500 \$ USD par lauréat. (Le commanditaire sélectionnera un lauréat de chacune des cinq (5) régions de New Holland d'Amérique du Nord (États-Unis - Centre-Nord, Sud, Ouest et Nord-Est, et Canada) pour recevoir une carte-cadeau pour des pièces détachées d'une valeur de 500 \$ US).

PDSF : 2 500,00 \$ USD

Le prix est attribué « tel quel » sans garantie, expresse ou implicite du commanditaire. Le prix ne peut être cédé, transféré, modifié ou échangé contre de l'argent, sauf à la seule discrétion du commanditaire et/ou tel qu'énoncé dans les présentes. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix (ou une partie de celui-ci) par un prix de valeur comparable ou supérieure. L'attribution de tout prix est subordonnée au respect intégral du présent règlement officiel. Le lauréat est responsable de toutes les taxes fédérales, étatiques et locales applicables, le cas échéant, et de tous les autres coûts et dépenses associés à l'acceptation et à l'utilisation du prix non spécifiés comme étant pris en charge dans les présentes. Tous les détails du prix sont à la seule discrétion du commanditaire. Les parties exonérées (telles que définies ci-dessous) déclinent toute responsabilité quant à la fourniture, à la qualité ou à la nature réelle de tout prix (ou d'une partie de celui-ci) accepté par un lauréat.

COMMENT PARTICIPER : Pendant la période du tirage au sort, tout client qui reçoit un sondage sur les réparations sous garantie du commanditaire, intitulé « La dernière étape de votre récente expérience de réparation », doit répondre au sondage sur les réparations sous garantie en utilisant le lien envoyé à son adresse e-mail qui servira d'inscription au tirage au sort. Tous les champs sont obligatoires. Un seul (1) compte de messagerie peut être utilisé pour participer à la promotion. Il n'y a pas de frais d'entrée. Les inscriptions générées par des scripts, des macros ou d'autres moyens ou pratiques automatisés, ou par tout autre moyen permettant de contourner le processus d'inscription, seront annulées. La participation à ce tirage au sort nécessite une adresse e-mail valide, qui sera confirmée au moment de l'inscription. Si vous choisissez de vous inscrire à l'aide de votre appareil mobile, des frais de transmission de données peuvent s'appliquer. Consultez votre fournisseur de services sans fil pour obtenir des détails sur le plan tarifaire. Les participations jugées de quelque manière que ce soit inappropriées ou en conflit avec les normes d'intégrité de New Holland, telles que déterminées par le commanditaire à sa seule discrétion, seront signalées et toutes les inscriptions associées seront annulées.

En s'inscrivant, le participant accorde par la présente la permission que tout renseignement soumis dans le cadre de ce tirage au sort soit affiché sur le site Web ou les réseaux sociaux du commanditaire. Le participant convient que le commanditaire, tout partenaire participant et l'ensemble de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, directeurs, dirigeants, conseillers professionnels, employés et agences respectifs (collectivement, les « parties exonérées » ou



Tirage au sort du sondage sur la réparation New Holland 2024 **Règlement officiel**

individuellement, une « partie exonérée ») ne sont pas responsables de toute utilisation non autorisée de tout commentaire formulé par des tiers.

ÉLIGIBILITÉ : Le tirage au sort est ouvert aux clients sélectionnés qui reçoivent un sondage sur la garantie par e-mail de la part du commanditaire après avoir effectué des réparations sous garantie sur leur équipement par un concessionnaire autorisé de New Holland, qui sont des résidents légaux des cinquante (50) États des États-Unis, D.C. (à l'exclusion de Porto Rico et des territoires, possessions, états autonomes et bases militaires des États-Unis à l'étranger) et du Canada, qui ont dix-neuf (19) ans ou plus ou l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence, à la date d'inscription (définie ci-dessous). Les directeurs, les dirigeants et les employés du commanditaire, ainsi que leurs sociétés affiliées, filiales, agents, conseillers professionnels, agences de publicité et de promotion respectifs, ainsi que les familles immédiates (conjoint, parents, enfants et frères et sœurs et leurs conjoints) et les membres du foyer de chacun ne sont pas admissibles à participer ou à gagner des prix. Toutes les lois et tous les règlements en vigueur s'appliquent. Les tirages au sort sont nuls lorsqu'ils sont interdits ou limités par la loi. Pour être éligibles à gagner un prix, les inscriptions doivent être remplies et reçues par le commanditaire selon la manière et le format susmentionnés.

SÉLECTION/TIRAGE AU SORT DES LAURÉATS : Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la fin de la période d'inscription, le commanditaire effectuera un tirage au sort parmi toutes les participations éligibles reçues et sélectionnera les lauréats potentiels. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions éligibles reçues pendant la période d'inscription.

NOTIFICATION DU LAURÉAT : Les lauréats potentiels seront informés par e-mail à travers l'adresse électronique fournie dans le formulaire d'inscription et devront confirmer l'acceptation du prix dans les 10 jours ou le prix sera annulé et un autre lauréat potentiel pourra être sélectionné à la seule discrétion du commanditaire. Les potentiels lauréats devront remplir et retourner une déclaration d'éligibilité, un formulaire W-9 de l'administration fiscale américaine et une décharge de responsabilité, ainsi qu'un communiqué publicitaire dans les dix (10) jours suivant la date de notification ou un autre lauréat peut être sélectionné dans un tirage au sort parmi toutes les inscriptions éligibles restantes reçues pour le tirage au sort. Si le commanditaire n'est pas en mesure de communiquer avec un potentiel lauréat ou un potentiel lauréat ne respecte pas le présent règlement officiel, le prix sera annulé et, à la discrétion du commanditaire, un autre lauréat peut être sélectionné pour le tirage applicable. Si un prix est retourné avec la mention « non distribuable », aucun autre prix ne sera attribué, aucun autre contact ne sera tenté par le commanditaire et, à la discrétion du commanditaire, le prix sera attribué à un autre lauréat.

REMISE DES PRIX : Le commanditaire enverra les prix à l'adresse de chacun des lauréats.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Le promoteur et les parties exonérées ne seront pas responsables de ce qui suit : (a) toute transmission ou inscription tardive, perdue, mal acheminée, altérée ou peu reconnaissable ou endommagée; (b) les dysfonctionnements ou pannes téléphoniques, électroniques, de matériel, de logiciel, de réseau, d'Internet ou d'autres systèmes informatiques ou de communication; (c) toute perturbation, blessure, perte ou dommage causé par des événements indépendants de la volonté du commanditaire ou par une intervention humaine non autorisée; ou (d) toute erreur d'impression ou typographique dans tous les documents associés au tirage au sort.

COMMUNIQUÉ GÉNÉRAL : En participant au tirage au sort, vous dégagez le commanditaire et toutes les parties



Tirage au sort du sondage sur la réparation New Holland 2024 **Règlement officiel**

exonérées de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, et renoncez à toutes les causes d'action, pour toute réclamation, tout coût, toute blessure, toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de, ou relatif au tirage au sort ou à la livraison, la mauvaise livraison, l'acceptation, la possession ou l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser tout prix (y compris, sans s'y limiter, les réclamations, les coûts, les blessures, les pertes et les dommages associés aux préjudices corporels, au décès, aux dommages ou à la destruction de biens, aux droits de publicité ou de confidentialité, à la diffamation ou à la présentation erronée, de manière intentionnelle ou non), que ce soit en vertu d'une théorie de contrat, d'un délit (y compris une négligence), d'une garantie ou de tout autre théorie.

UTILISATION DU NOM, DE L'IMAGE, ETC. DU LAURÉAT DU TIRAGE AU SORT : Sauf règle de droit s'y opposant, l'inscription au tirage au sort autorise une utilisation du nom, de l'image, de la ville natale, des renseignements sur l'inscription et/ou le prix du lauréat du tirage au sort dans tous les médias actuels ou futurs, partout sur la planète et à perpétuité à toutes fins que le commanditaire juge appropriées - y compris, sans s'y limiter, à des fins promotionnelles et publicitaires - sans autre autorisation ou compensation. Comme condition d'attribution d'un prix, sauf règle de droit s'y opposant, le lauréat peut (à la seule discrétion du commanditaire) être tenu de signer un consentement écrit, confirmant le droit du commanditaire d'utiliser le nom, l'image, la ville natale, les renseignements sur l'inscription et/ou le prix du lauréat sans autre autorisation ou compensation.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT : Les renseignements recueillis auprès du participant sont assujettis à la politique de confidentialité du commanditaire. Tous les renseignements personnels fournis par le participant au commanditaire seront assujettis à la politique de confidentialité indiquée sur la page d'inscription du site Web du tirage au sort, qui peut être modifiée à tout moment. En s'inscrivant au tirage au sort, le participant autorise le commanditaire de partager les données personnelles, y compris le nom, l'adresse, l'adresse e-mail et toute autre donnée personnelle du participant aux fins de gestion, du jugement et de l'attribution des prix concernant le tirage au sort. Les participants acceptent également de choisir de recevoir des e-mails du commanditaire et seront assujettis à la politique de confidentialité du commanditaire. Le commanditaire ne vendra, ne louera, ne transférera ou ne divulguera pas les renseignements personnels des participants à un tiers. Les participants acceptent que les données personnelles puissent être traitées, stockées et utilisées aux fins et dans le cadre du tirage au sort et à toute autre fin décrite dans le présent règlement officiel. Les données peuvent également être utilisées par le commanditaire afin de confirmer l'identité, l'adresse postale et le numéro de téléphone des participants, ou pour vérifier leur éligibilité à participer au tirage au sort. Si les renseignements personnels du participant ne sont pas fournis, l'inscription ne sera pas éligible.

DIVERS : Le tirage au sort et le présent règlement officiel seront régis, interprétés en vertu des lois du Commonwealth de Pennsylvanie, des États-Unis. Sauf règle de droit s'y opposant, en s'inscrivant à ce tirage au sort, le participant accepte que : (a) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant de, ou relatif à ce tirage au sort, ou à l'attribution des prix, sera résolu individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif; et (b) toute réclamation, tout jugement et toute compensation sera limité aux frais réels engagés, y compris les coûts associés à la participation à ce tirage au sort, mais en aucun cas les honoraires d'avocat; et (c) en aucun cas un participant ne pourra obtenir de compensation et, par la présente, renonce à tous droits de réclamation en dommages-intérêts punitifs, consécutifs ou indirects ainsi qu'à l'égard de tous autres dommages quels qu'ils soient, autres que pour des dépenses réelles, et renonce en outre à tout droit de multiplier ou d'accroître tels dommages. Certaines juridictions n'autorisent pas les limitations ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages accessoires ou corrélatifs, ce qui précède pourrait donc ne



Tirage au sort du sondage sur la réparation New Holland 2024 **Règlement officiel**

pas s'appliquer à votre cas. Les participants acceptent de respecter le présent règlement officiel et les décisions du commanditaire, qui sont finales et sans appel à tous égards. Le commanditaire se réserve le droit de modifier le présent règlement officiel à tout moment, à sa seule discrétion, et de suspendre ou d'annuler le tirage au sort ou la participation de tout participant au tirage au sort si des virus, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes indépendantes de la volonté du commanditaire affectent la gestion, la sécurité ou le bon déroulement du tirage au sort, ou si le commanditaire se trouvait (tel que déterminé à sa seule discrétion) dans l'incapacité de poursuivre le bon déroulement du tirage au sort comme prévu.

Les participants qui enfreignent le présent règlement officiel; qui violent toute loi, règle ou réglementation en relation avec la participation au tirage au sort; qui faussent le déroulement du tirage au sort ou qui s'engagent dans toute action préjudiciable ou déloyale envers le commanditaire, le tirage au sort ou tout autre participant (dans chaque cas, tel que déterminé à la seule discrétion du commanditaire) sont susceptibles d'être disqualifiés de l'inscription au tirage au sort. Le commanditaire se réserve le droit d'exclure les personnes dont l'éligibilité est en cause, qui ont été disqualifiées ou qui ne sont pas éligibles à participer au tirage au sort. Toute disposition du présent règlement officiel jugée inapplicable sera appliquée dans la mesure permise, et le reste du présent règlement officiel restera en vigueur.

LISTE DES LAURÉATS/DEMANDE DE RÈGLES : Pour obtenir une copie de ce règlement officiel ou pour les noms des lauréats du tirage au sort, envoyez une enveloppe pré-adressée et timbrée d'ici le 31 juillet 2024 à CNH Industrial / New Holland, 500 Diller Avenue, New Holland, PA 17557. Les résidents canadiens peuvent omettre les frais de port.